



COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES



## **COMITE DE SUIVI DE HAUT NIVEAU - CONTRAT D'ENTREPRISE DE LA POSTE**

30 novembre 2016 de 9h00 à 11h30 - Ministère de l'Economie, de  
l'Industrie et du Numérique - Hôtel des Ministres

M. Jean LAUNAY, Président de la Commission Supérieure

Présidence par M. Christophe SIRURGUE, Secrétaire d'Etat à  
l'Industrie

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Ministre, Cher Christophe,  
Monsieur le Président de La Poste, Cher Philippe,  
Chers collègues élus, je salue en particulier André LAIGNEL, Premier Vice-Président de l'Association des maires de France et des Présidents d'intercommunalité et Jean-Claude FRECON, Sénateur de la Loire et Président de l'Observatoire National de Présence Postale,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs,  
Mesdames, Messieurs,

Merci, Monsieur le Ministre de votre accueil au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, où vous réunissez aujourd'hui l'ensemble des parties prenantes qui veillent au développement d'une entreprise à laquelle nous sommes attachés.

La Commission Supérieure du Numérique et des Postes renommée ainsi dans le texte « République Numérique » voit sa lisibilité accrue, en cohérence avec son positionnement et son influence.

En tant que Président de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes, je voudrais saluer la qualité de la préparation de cette troisième rencontre du Comité de suivi de haut niveau du Contrat d'entreprise de La Poste par l'implication de la Direction Générale des Entreprises, de M. Pascal FAURE et de ses équipes ; parce qu'une part significative de notre travail de 2016 a porté sur la transformation de La Poste.

La présence autour de cette table des représentants des organisations syndicales et des associations de consommateurs, illustre la grande maturité du dialogue entre l'Etat, La Poste et toutes ses parties prenantes au plus haut niveau.

\*  
\* \*

S'agissant des missions de service public stricto sensu assurées par le Groupe La Poste au nom de l'Etat, **je veux dire tout le soutien des parlementaires** pour non seulement tenir, voire dépasser les engagements pris, mais surtout faire évoluer l'entreprise publique dans les nouvelles attentes des citoyens, qui sont aussi des clients.

Les quatre missions de service public sont couvertes par des collaborateurs de La Poste, animés par leur engagement citoyen qui, pour nombre d'entre eux se traduit par un mandat d'élu local. **C'est une réalité et aussi une richesse inestimable pour La Poste.**

\*  
\* \*

L'an dernier à pareille époque, nous étions au début du développement des Maisons des Service Au Public adossé à un bureau de poste. **Il s'agit aujourd'hui d'une réalité.** Elu d'un territoire rural, le Lot, j'étais particulièrement attaché à ce dispositif que j'avais porté dans un rapport parlementaire sur le sujet.

Parce que, plus La Poste se redéploie dans les zones de vie, moins les citoyens ont à souffrir d'irritants. Le développement des facteurs-guichetiers est également une excellente forme de réponse concrète et adaptée pour éviter ces irritants.

Dans une période de transformation, seule l'anticipation des évolutions par le dialogue doit permettre à la stratégie d'être conduite sans être plombée par le quotidien. J'insiste donc sur l'importance du dialogue entre les élus et La Poste.

Il n'est pas simple de piloter une entreprise dont les objectifs sont pour le moins complexes : assurer une présence humaine de service public, bien souvent la dernière avec les Maires, et, dans le même temps, à veiller à la rentabilité financière de l'entreprise. Il faut en donner acte au Président Philippe WAHL !

Je propose depuis longtemps dans le cadre des travaux de l'Observatoire National de Présence Postale, **qu'une enveloppe soit à la disposition des décideurs territoriaux pour assurer le quotidien**, les remplacements, les maladies ; et ainsi éviter ces critiques compréhensibles mais qui parasitent la mise en place des transformations décidées après dialogue.

**Dit autrement, il n'y a rien de plus regrettable pour un manager d'avoir convaincu un élu du bienfait de la transformation de son bureau de poste, et de se voir reproché un dysfonctionnement opérationnel du quotidien lié à une absence exceptionnelle de personnel, par exemple.**

\*  
\* \*

Le dialogue territorial est de bon niveau. Il a permis de mettre à contribution les Commissions Départementales de Présence Postale Territoriales (CDPPT) pour préfigurer le prochain contrat tripartite AMF – Etat – La Poste.

J'attire votre attention sur la situation actuelle qui voit l'accélération de la transformation du modèle d'entreprise : la baisse de la fréquentation au guichet, la baisse constante du courrier, les taux d'intérêts bas et la numérisation de l'économie en sont autant de raisons !

Demain, les Commissions Départementales de Présence Postale Territoriale ont vocation à s'affirmer davantage. En présence, pour ce qui concerne les membres qui les composent ; en lisibilité, car il faut assurer la publicité de leurs travaux ; en régularité pour ce qui est du rythme des réunions, et avec en ligne de mire de leurs travaux l'affirmation de la transformation de l'entreprise. La Poste en sortira renforcée.

Il me semble que l'ouverture de leur composition à des acteurs du monde économique constituerait un lien supplémentaire et précieux pour La Poste sur les territoires.

Certains considèrent que sans la bannière du Service Public, point de salut ! Je considère pour ma part que figer le service public dans les actuels bureaux de Poste est plutôt un risque, celui d'affaiblir ce service public à la française, dont nous pourrions définir de nouveaux et modernes contours.

Car, sans modèle économique rentable, il n'y a pas d'investissement possible. C'est la raison pour laquelle La Poste doit poursuivre sur les trois piliers que constituent le service public, le développement économique et la présence territoriale.

\*  
\* \*

Ces éléments sont bien présents dans le projet de Contrat tripartite Etat – AMF – La Poste que notre Commission a étudié lors des séances des 27 octobre et 24 novembre derniers.

Des auditions et documents qui nous ont été communiqués, nous nous avons effectué plusieurs remarques portant sur :

- Le montant prévisionnel du fonds de péréquation qui peut être porté à 174 millions d'euros
- La création d'un nouveau service public dans le domaine de l'intermédiation sociale, en s'appuyant sur la double force humaine et numérique de La Poste
- Un dispositif clair de concertation avec les maires en cas d'évolution du statut de point de contact :
  - o Accord du maire pour les points relevant du périmètre du fonds, les points situés dans les communes ayant un seul bureau de poste et les communes nouvelles
  - o Avis du maire pour tous les autres points

Nonobstant ces remarques, la Commission Supérieure a émis un avis favorable sur le projet de contrat.

Permettez-moi pour terminer de développer brièvement notre proposition de nouvelle mission de service public numérique.

Notre pays s'est fixé des objectifs ambitieux dans sa transformation numérique : développement du Très Haut Débit, numérisation des services publics, intégration du règlement européen eIDAS sur l'Identité Numérique. Nous ferons prochainement des propositions sur ce sujet.

La Poste est la seule entité publique permettant de finaliser le maillage numérique pour tous, sans exclusion géographique ou sociale.

Je note par ailleurs que sans les missions de service public sur le courrier, il n'y aurait probablement pas eu d'expérience pour le développement du marché du Colis et que sans le socle de l'accessibilité bancaire, il n'y aurait pas eu de Banque Postale.

Il s'agit donc de faire d'une pierre deux coups : connecter toutes les populations, et lancer La Poste à la conquête de nouveaux marchés dans l'intermédiation numérique avec des opportunités commerciales nouvelles.

\*  
\* \*

La Poste engage aujourd'hui une nouvelle vie avec son accélération dans le monde numérique. Jamais d'ailleurs les deux secteurs Numérique et Postes n'auront été aussi proches, aussi complémentaires, aussi imbriqués. Présence postale et couverture numérique forment une seule et même cartographie.

Les objets connectés, la technologie blockchain et l'identité numérique feront le quotidien de La Poste de demain. C'est la raison pour laquelle les parlementaires de la Commission Supérieure travaillent déjà sur ces sujets avec une large réunion de travail le 24 Novembre dernier sur l'Identité Numérique.

\*  
\* \*

Voilà, monsieur le Ministre, comment la Commission Supérieure anticipe les prochaines évolutions du Groupe La Poste.

Je vous remercie.